



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
B.P. 14 - 18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04 - ✉ 02.48.26.96.12
mairiehenrichemont@orange.fr

№ 2022 121

ARRETE DU 13 DECEMBRE 2022

Le Maire d'Henrichemont

- Vu, les articles L2211.1, 2212.2 du Code Général des Collectivités territoriales,
- Considérant les conditions climatiques actuelles et de l'état général du terrain de football situés au Parc des Sports

ARRETE

Article 1^{er} : L'accès au terrain de football (terrain d'honneur) et son utilisation sont interdits à toutes rencontres sportives à compter de ce jour et jusqu'à nouvel avis, pour éviter la dégradation de la pelouse.

Article 2^{ème} : L'Union Sportive Henrichemont Menetou-Salon devra se conformer à cette réglementation.

Article 3^{ème} : Les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4^{ème} : la Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, le Gardien du Centre Sportif et Culturel sont chargé chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché aux abords des terrains.

Le Maire,
Gilles BUREAU

GB

